

# **Règlement de la Chasse au Trésor organisée par l'association**

## **Amitié Barsac Sénégal**

### **Article 1 – Organisation**

**L'association Amitié Barsac Sénégal, dont le siège est situé à 32Q rue de la Tour Mercadet 33720 à Barsac, organise une chasse au trésor du 22 au 26 septembre 2025 à Barsac.**

### **Article 2 – Participants**

La participation à la chasse au trésor est : **gratuite, ouverte à tous, aux enfants, sans obligation d'achat.**

### **Article 3 – Déroulement du jeu**

La chasse au trésor se déroulera du lundi 22 au vendredi 26 septembre pendant la journée. Les participants devront suivre un parcours ponctué d'énigmes, d'indices et d'épreuves.

**Les dix premiers participants** à terminer le parcours correctement **recevront un cadeau.**

### **Article 4 – Détermination des gagnants**

Les gagnants seront les dix premières personnes ou équipes à arriver au point final de la chasse en ayant résolu toutes les énigmes.

**Aucun tirage au sort n'est prévu.** Le classement se fait par ordre d'arrivée, sous réserve de validation des réponses.

### **Article 5 – Récompenses**

Les dix premiers adultes et les dix premiers enfants recevront chacun un cadeau.

**Les lots ne sont ni échangeables ni remboursables.**

### **Article 6 – Responsabilité**

**L'association décline toute responsabilité en cas :**

d'accident survenu pendant le jeu,

de perte ou vol d'objets personnels,

de comportement non conforme au bon déroulement de l'événement.

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs.

### **Article 7 – Acceptation du règlement**

La participation à la chasse au trésor implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Ce règlement est disponible sur demande auprès de l'association et affiché le jour de l'événement.